

**SEANCE DU 23 AVRIL 2026**

CONSEILLERS  
MUNICIPAUX 33  
MEMBRES EN  
EXERCICE 33  
PRESENTS OU  
REPRESENTES 33

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente du Pôle Culturel, sous la présidence de **M. Bernard MOUTTET**, Maire,

**ETAIENT PRESENTS :**

**M. MOUTTET Bernard, Mme LEROY Bénédicte, M. DAUMAS Robert, Mme SAMAZAN Léa, M. OLIVIERI Christophe, Mme GAUTIER Denise, M. LUPI Robert, M. LANDA Jean-Claude, M. DELVALEE Philippe, M. DELCAMPE Raymond, Mme BRAYDA Frédérique, Mme NOEL Régine, M. VALENTIN Pierre, Mme BACCINO Véronique, M. MICHEL Robert, M. KAUPP Philippe, Mme WOZNIAK Frédérique, Mme LUCIANI Valérie, M. DELVALEE Stéphane, Mme FAUCHER Aurore, Mme LE BORGNE-CAPRARO Stéphanie, M. GARCIA Matthieu, M. CRETE Christophe, M. CANEPARO Francis, Mme CORNET Ingrid, Mme LEGOND Chloé, M. CHABLE Pierre-Laurent,**

**ETAIENT REPRESENTES :**

*A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

**Mme BRUNO Laëtitia** procuration à **Mme LEROY Bénédicte**,  
**Mme LUCIANI Yolande** procuration à **M. VALENTIN Pierre**,  
**M. DONATI Bruno** procuration à **M. OLIVIERI Christophe**,  
**Mme LAFAY Valérie** procuration à **M. LUPI Robert**,  
**M. GONCALVES Florian** procuration à **M. LANDA Jean-Claude**,  
**Mme CHORDA-AMBROGIO Séverine** procuration à **M. CHABLE Pierre-Laurent**,

**NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

**Mme WOZNIAK Frédérique** a été désignée comme secrétaire de séance.

**OBJET : REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VILLE DE CUERS**

**N°2026/23-04/16**

**NOMENCLATURE : 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2314-5

VU l'instruction budgétaire M49

**CONSIDERANT** que l'état des restes à réaliser 2025 est de 184 037,20 € en dépenses d'investissement et 122 983 € en recettes d'investissement, soit un solde de - 61 054.20 €.

**M. KAUPP – RAPPORTEUR**, expose à l'assemblée l'article L1612-32 du Code Général des Collectivités Territoriales :

*« ... Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.*

*La délibération d'affectation prise par la collectivité territoriale est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.*

*Le résultat déficitaire de la section de fonctionnement, le besoin de financement ou l'excédent de la section d'investissement sont repris en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.*

*Entre la date limite de mandatement fixée au dernier alinéa de l'article L.1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, l'assemblée délibérante peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation.*

*Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice »*

Il est précisé à l'assemblée que le compte financier unique prévisionnel de l'exercice 2025 fait ressortir les résultats suivants :

- Un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de 771 001,03 €
- Un résultat d'exécution (déficit) de la section d'investissement de 225 597,52 €
- Un résultat final d'investissement en prenant en compte les restes à réaliser (déficit) de 286 651.72€

Il est rappelé que le résultat de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du solde d'exécution de la section d'investissement, et au cas où il reste du disponible, celui-ci est librement affecté par l'organe délibérant, soit en report à nouveau pour en incorporer une partie dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour améliorer le financement de la section d'investissement.

Afin de couvrir le déficit en section d'investissement de 286 651.72 €, il est proposé d'affecter les résultats prévisionnels de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 soit un excédent de 771 001,03 € de la manière suivante :

- Compte 002 – excédent antérieur reporté : 484 349.31 €
- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 286 651.72 €

**ENTENDU L'EXPOSE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,  
PAR 27 VOIX POUR ET 6 ABSTENTIONS (M. CHABLE, Mme AMBROGIO,  
Mme LEGOND, M. CANEPARO, M. CRETE, Mme CORNET),**

**DECIDE** la reprise anticipée des résultats 2025 du Budget du service de l'Assainissement selon l'état ci-joint.

**D'AFFECTER** le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025, de la manière suivante :

- Compte 002 – excédent antérieur reporté : 484 349.31 €
- Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé : 286 651.72 €

**AINSI DELIBERE EN SEANCE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

La secrétaire de séance,



Frédérique WOZNIAK



Le Maire,



Bernard MOUTTET

MAIRIE DE CUERS  
PLACE GENERAL MAGNAN  
83390 CUERS

MAIRIE DE CUERS - ASSAINISSEMENT - 2025

Reprise anticipée des résultats 2025 ASSAINISSEMENT

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice N précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) =recettes - dépenses de fonctionnement	123 868,38 €
B. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif N (si déficit, faire précéder du signe moins) ou R 002 du compte administratif N (si excédent)	647 132,65 €
C. Résultats à affecter : C = A + B (hors restes à réaliser)	771 001,03 €
Investissement	
D. Solde d'exécution de la section cumulé d'investissement (R-D+001 exercice N) Solde d'exécution cumulé d'investissement N (précédé de + ou -) Est affecté au D 001 sur N + 1 (si négatif) Est affecté au R 001 sur N + 1 (si positif)	-225 597,52 €
E. Solde des restes à réaliser d'Investissement N (R-D)	-61 054,20 €
F. Excédent de financement	= D + E
Besoin de financement (si dépenses > recettes) Excédent de financement (si recettes > dépenses)	-286 651,72 €
AFFECTATION (de C)	= G + H
G = Affectation en réserves au 1068 (sur N+1) G = au minimum couverture du besoin de financement F	286 651,72 €
H = Report en fonctionnement sur le compte R002 (sur N+1)	484 349,31 €
DEFICIT REPORTE D 002 (sur N+1) (en ce cas, il n'y a pas d'affectation)	

M. le Trésorier

Marc VINCENT  
Inspecteur D'Intendance  
des Finances Publiques

Service de gestion comptable  
de Hyères  
12 avenue Joseph Clotis  
83400 Hyères-Les-Palmiers

M. le Maire

Bernard MOUTTET





Budget : SERVICE ASSAINISSEMENT

Section : INVESTISSEMENT - RESTES A REALISES - RECETTES

ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	NATURE	TIERS	SOLDE ENG.	ENGAGE	HT/HTC	GESTION	SERV	ANTENNE
AS24-00018P	SUBVENTION REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT GAMBETTA	13188	AGENCE DE L'EAU	74 983,00	74 983,00	HT	DST	ASS	ASS
AS25-00015P	SUBVENTION REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT PERI	13188	AGENCE DE L'EAU	48 000,00	48 000,00	HT	DST	ASS	ASS
<b>TOTAL</b>				<b>122 983,00</b>	<b>122 983,00</b>	<b>HT</b>			

Le Maire

Bernard MOUTTET

Budget : SERVICE ASSAINISSEMENT

Section : INVESTISSEMENT - RESTES A REALISER

ENGAGEMENT	LIBELLE ENG.	NATURE	OPERATION	TIERS	SOLDE ENG.	HT/TTTC	GESTION.	SERV	ANTENNE
AS24001001P	REF A.1.2.b REPERAGE ET MARQUAGE DES RESEAUX EXISTANTS CHANTIERS	21532	1208	EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS	2 132,20	HT	DST	ASS	ASS
AS25-00010P	SSTT URBAVAR CHEMISAGE RESEAUX AV LATTRE DE TASSIGNY AS250016	21532	1208	TELEREP FRANCE	85 520,00	HT	DST	ASS	ASS
AS25-00020P	TVA SSTT TELEREP URBAVAR CHEMISAGE AV LATTRE DE TASSIGNY AS250016	21532	1208	URBAVAR	0,00	HT	DST	ASS	ASS
AS25001601P	TRAVAUX SUR RESEAU AV DE LATTRE DE TASSIGNY TRAVAUX A REALISER AVANT LE 31.12.2025CHEMISAGE	21532	1208	URBAVAR	38 330,00	HT	DST	ASS	ASS
AS25000701P	REHABILITATION DE LA STEP création d'armoire suivant le descriptif joint	21562	1208	COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZON	58 055,00	HT	DST	ASS	ASS
TOTAL					184 037,20	HT			

M. Le Maire

Bernard MOUTTET

